

C. CWS 196  
-03

Le 10 juin 2025

Objet : Rapports techniques annuels pour 2024 sur les activités d'information en matière de brevets

---

Madame,  
Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre office ou votre organisation à faire parvenir au Bureau international de l'OMPI un rapport technique annuel (ATR) sur ses activités d'information en matière de brevets pour l'année 2024.

La zone d'accès public de l'espace Wiki consacré aux rapports techniques annuels est accessible à l'adresse

<https://confluence.wipo.int/confluence/display/ATR/Annual+Technical+Reports+Home> et contient :

- les ATR établis de 1998 à 2023;
- le champ de recherche par mot clé et les options de consultation par année, par type d'ATR et par office de propriété intellectuelle (IPO);
- les éléments de contenu recommandés dans les ATR sur les activités d'information en matière de brevets en français, anglais et espagnol, qui ont été approuvés par le Comité des normes de l'OMPI (CWS) à sa première session tenue en octobre 2010 (voir le document CWS/1/8 et les paragraphes 47 à 49 du document CWS/1/10);
- les directives concernant la présentation des ATR en français, anglais et espagnol; et
- un lien vers la zone d'accès restreint de l'espace Wiki consacré aux ATR (voir ci-dessous).

/...

La zone d'accès restreint de l'espace Wiki consacré aux ATR contient :

- des modèles pour les ATR en français, anglais et espagnol; et
- des ATR en cours d'élaboration.

Pour accéder à la zone d'accès restreint et soumettre un rapport, la personne désignée par votre office ou votre organisation doit suivre les instructions figurant dans les "Directives concernant la présentation des ATR" précitées (voir <https://confluence.wipo.int/confluence/pages/viewpage.action?pageId=63733902>).

Veuillez noter que, conformément à la décision prise à la douzième session du Comité des normes de l'OMPI (voir le paragraphe 156 du document [CWS/12/29](#)), une nouvelle Section VII, intitulée "Activités liées à la mise en œuvre des normes de l'OMPI relatives à l'information en matière de brevets", a été ajoutée au modèle des ATR. Nous invitons cordialement votre office ou votre organisation à remplir la Section VII en indiquant l'état d'avancement de la mise en œuvre des normes de l'OMPI énumérées dans le modèle et en fournissant toute information pertinente concernant leur mise en œuvre.

Lors de l'établissement de l'ATR, veuillez y inclure tout renseignement relatif à des changements imminents ou prévisibles dans les méthodes de travail de votre office ou votre organisation, en particulier en relation avec des projets d'automatisation concernant les brevets et les modèles d'utilité.

Les éventuelles questions ou observations concernant les ATR ou l'utilisation du système de gestion des ATR sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : [ATR.mail@wipo.int](mailto:ATR.mail@wipo.int).

Je vous rappelle que les offices de propriété intellectuelle ainsi que les autres organisations sont invités à informer les parties intéressées que les ATR sont disponibles sur le site Web de l'OMPI. Les offices de propriété intellectuelle ou les organisations peuvent publier sur leur propre site Web un avis relatif aux ATR comprenant un lien vers l'espace Wiki consacré aux ATR à l'adresse

<https://confluence.wipo.int/confluence/display/ATR/Annual+Technical+Reports+Home>

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir votre rapport technique annuel au Bureau international d'ici le 10 juillet 2025.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ken-Ichiro Natsume  
Sous-directeur général  
Secteur de l'infrastructure et des plateformes